

Déclaration en ligne pour la branche du travail temporaire

19/01/2026

Introduction

Bienvenue sur **Declanet**, le portail AKTO vous permettant de déclarer vos contributions.

Ce tutoriel est dédié aux entreprises de la branche du travail temporaire pour les accompagner dans la saisie de leurs 3 déclarations à partir de février 2026.



Sommaire

1 La connexion

2 Les déclarations

3 Les règlements

1 - La connexion

La connexion

OBTENIR LE CODE DE VALIDATION

Pour effectuer vos déclarations en ligne, vous devez vous rendre à l'adresse : https://declaration.akto.fr

.

1. Commencez par renseigner votre adresse mail
Attention l'historique des déclarations est rattaché à l'adresse de connexion, nous vous conseillons d'utiliser une adresse générique

2. Cliquez ensuite sur le bouton « recevoir le code » pour obtenir le code d'activation sur cette adresse

   Il est envoyé depuis l'adresse noreply-si@akto.fr

   Il peut arriver dans vos éléments indésirables, veillez à ce que les mails du domaine akto.fr ne soit pas bloqués ou considérés comme des SPAM

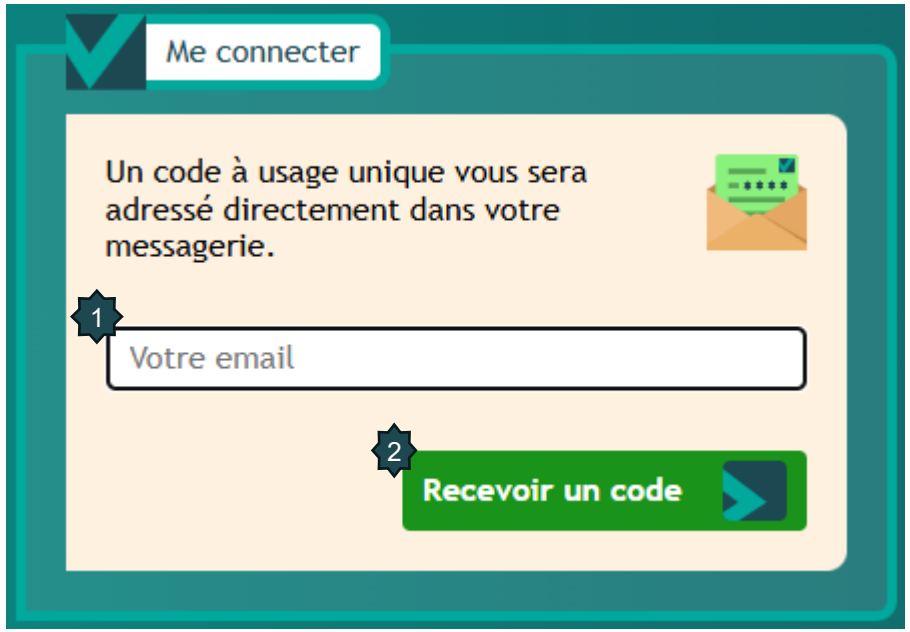

La connexion

UTILISER LE CODE

1. Vous recevez par mail un code à 6 chiffres.

   Il n'est valable que pour une durée de 10 minutes.
   Si vous ne l'utilisez pas immédiatement vous pouvez en demander un nouveau

2. Ce code est à recopier dans le formulaire ci-contre pour pouvoir accéder à vos déclarations





2 - Les déclarations

Les déclarations

DÉCLARER UNE CONTRIBUTION

1. Vous arrivez sur la liste de vos déclarations effectuées depuis Declanet, lors de votre première connexion, cette liste sera vide, comme dans l'exemple affiché

2. Pour effectuer une nouvelle déclaration, cliquez sur le bouton en bas à droite de l'écran

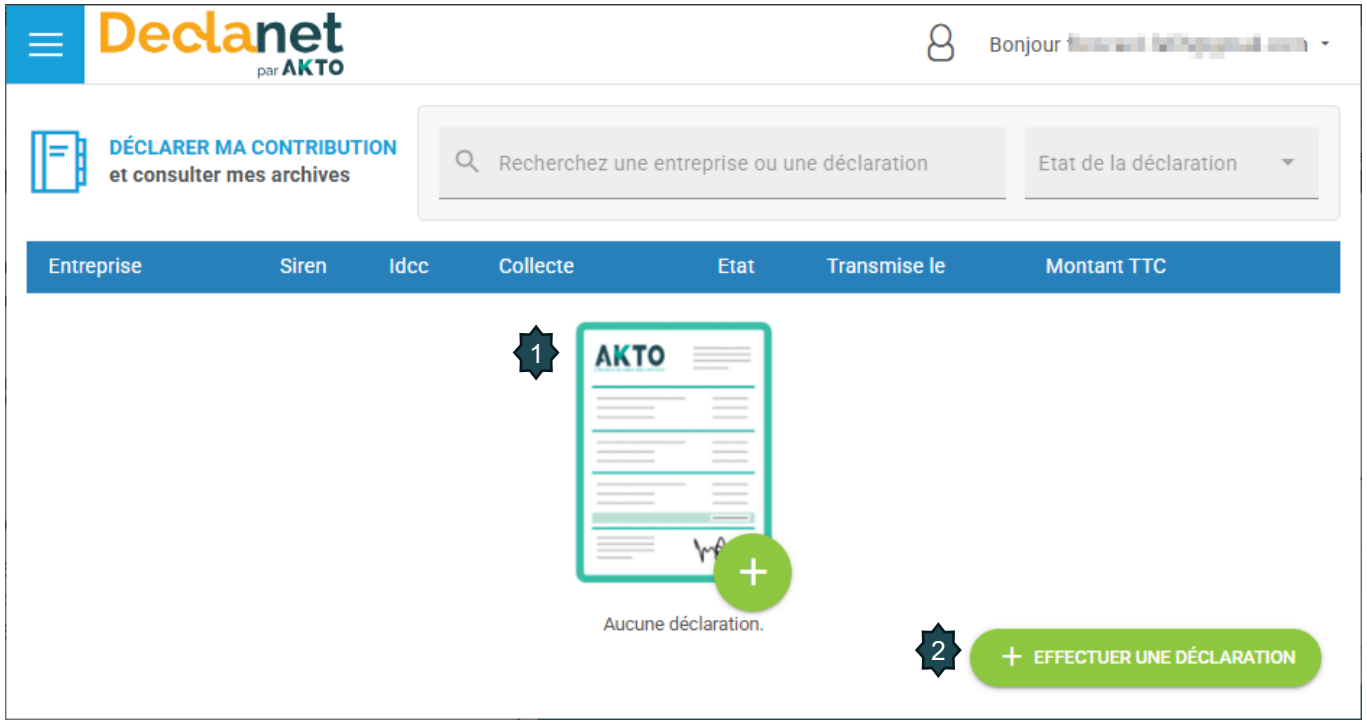

Les déclarations

CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DE LA CONTRIBUTION

1. Vous devez commencer par renseigner le numéro de SIREN de l'entreprise pour laquelle vous souhaitez effectuer les déclarations

2. Puis sélectionner la contribution que vous allez déclarer

Il y a 3 déclarations à effectuer obligatoirement dans l'ordre que vous souhaitez :

1. Collecte sur masse salariale 2025 pour l'investissement formation 0.6%
2. Le solde des contributions sur masse salariale 2025 : FPE 0,77%, FPE conventionnel 0,3 % et le CDII 10%
3. Le premier acompte FPE conventionnel 0,3 % sur masse salariale 2026





Les déclarations

INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

1. La première étape de chaque déclaration rappelle les informations de l'entreprise, vous pouvez modifier le code NAF si nécessaire, le reste ne peut pas être modifié.

2. Cliquez sur « suivant » pour passer à la suite

3. Sur tous les écrans, vous pouvez revenir directement à la liste de vos déclarations en cliquant sur le bouton :

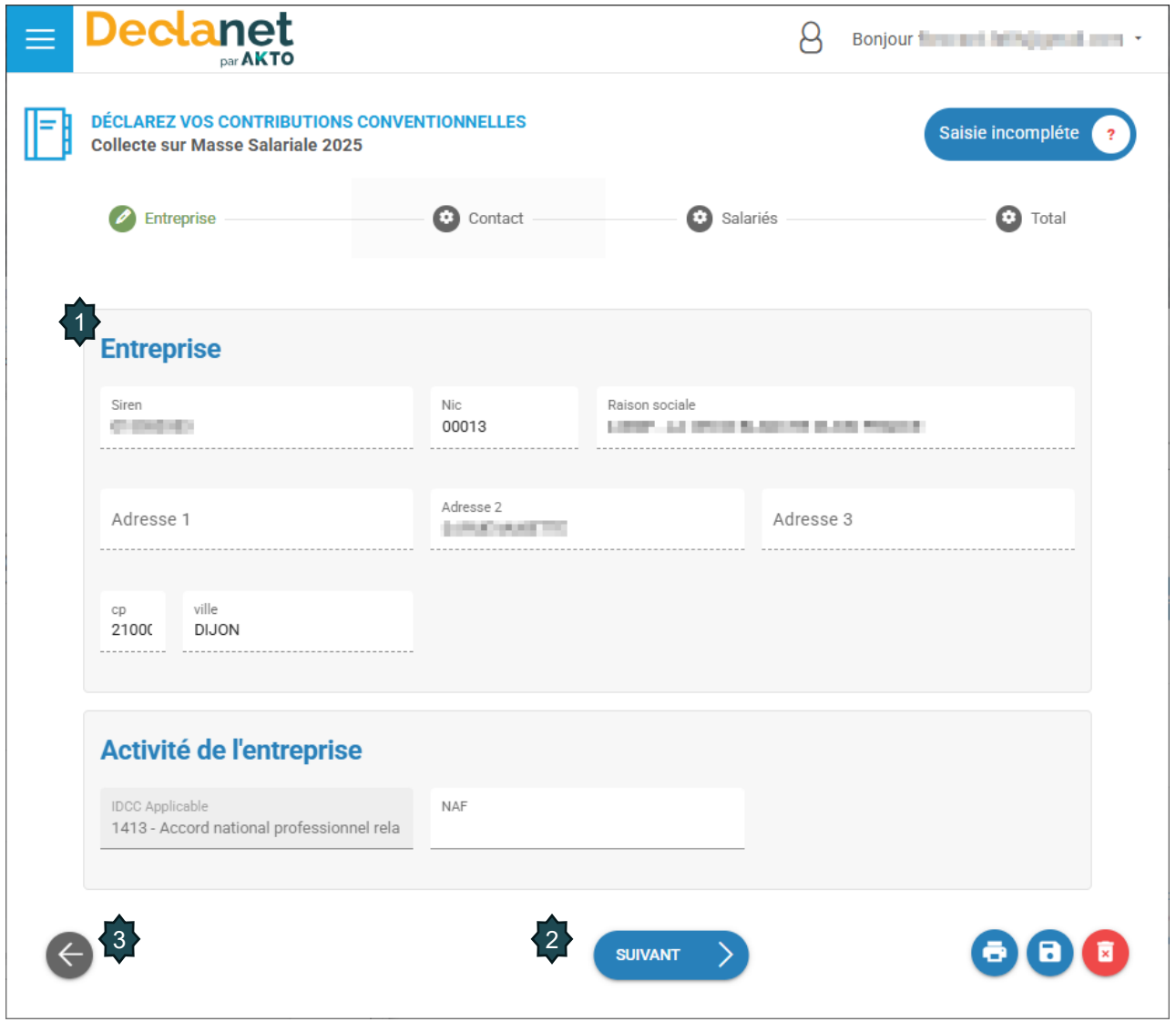

Les déclarations

INFORMATIONS DU CONTACT

1. Dans la partie contact, vous devez à minima renseigner vos nom, prénom et adresse électronique pour pouvoir passer à l'étape suivante

2. Cliquez sur « suivant » pour passer à la suite

Les étapes suivantes « Salariés » et « Total » diffèrent en fonction de la campagne sélectionnée, les 3 campagnes sont décrites dans les pages suivantes

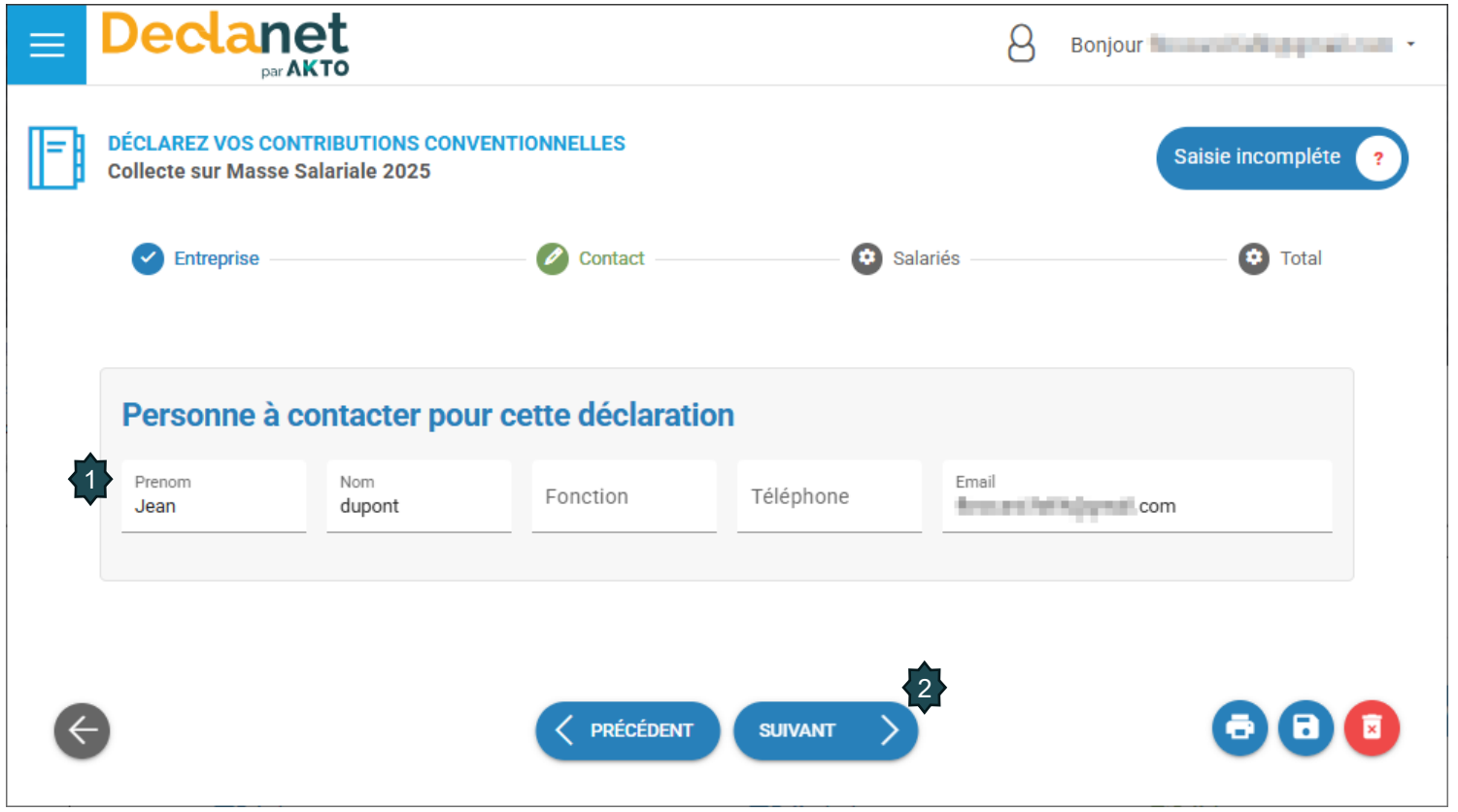

Les déclarations

1/3 COLLECTE SUR MASSE SALARIALE 2025 (INVESTISSEMENT FORMATION)

La première campagne concerne l'investissement formation



1. Veuillez renseigner l'effectif moyen annuel de l'entreprise en 2025
2. Puis renseigner la masse salariale correspondante
3. Cliquez sur « suivant » pour passer à la suite

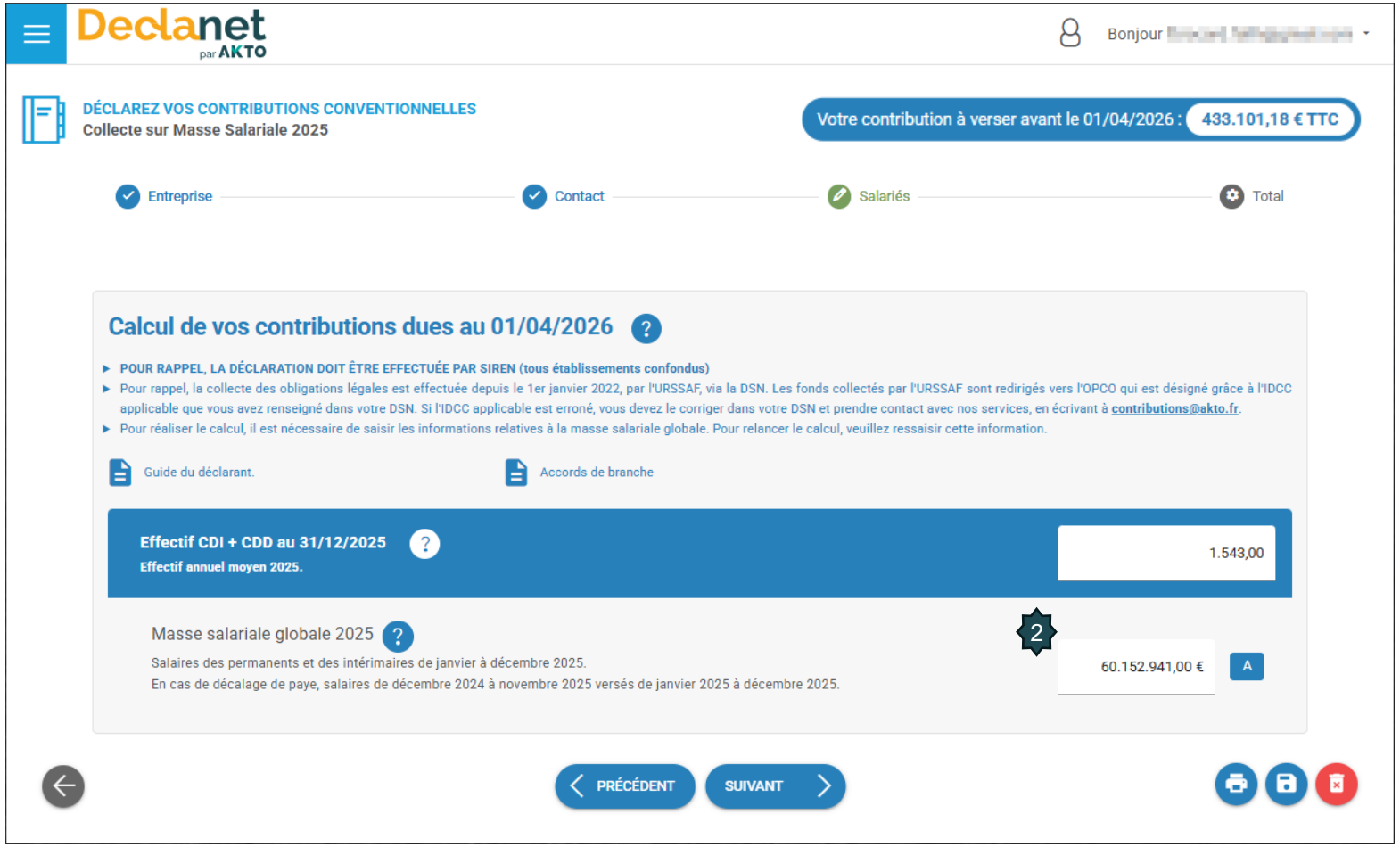

Les déclarations

1/3 COLLECTE SUR MASSE SALARIALE 2025 (INVESTISSEMENT FORMATION)

1. Vous retrouvez le montant HT calculé à partir du taux appliqué à la masse salariale déclarée
2. Viennent en déduction les éventuels versements déjà effectués pour cet exercice
3. Vous pouvez également déduire le montant des dépenses réalisées sur l'investissement formation en gestion directe
4. Vous obtenez ainsi le montant TTC à régler
5. Les 3 boutons ronds en bas de l'écran vous permettent respectivement de télécharger votre déclaration au format PDF, d'enregistrer votre saisie et de supprimer votre déclaration
6. Pour terminer votre déclaration, vous devez cliquer sur « valider ». Elle sera transmise à AKTO instantanément

Après validation, votre déclaration reste modifiable en cliquant sur le bouton « déclaration rectificative » qui remplacera le bouton « valider »

DÉCLARATION RECTIFICATIVE

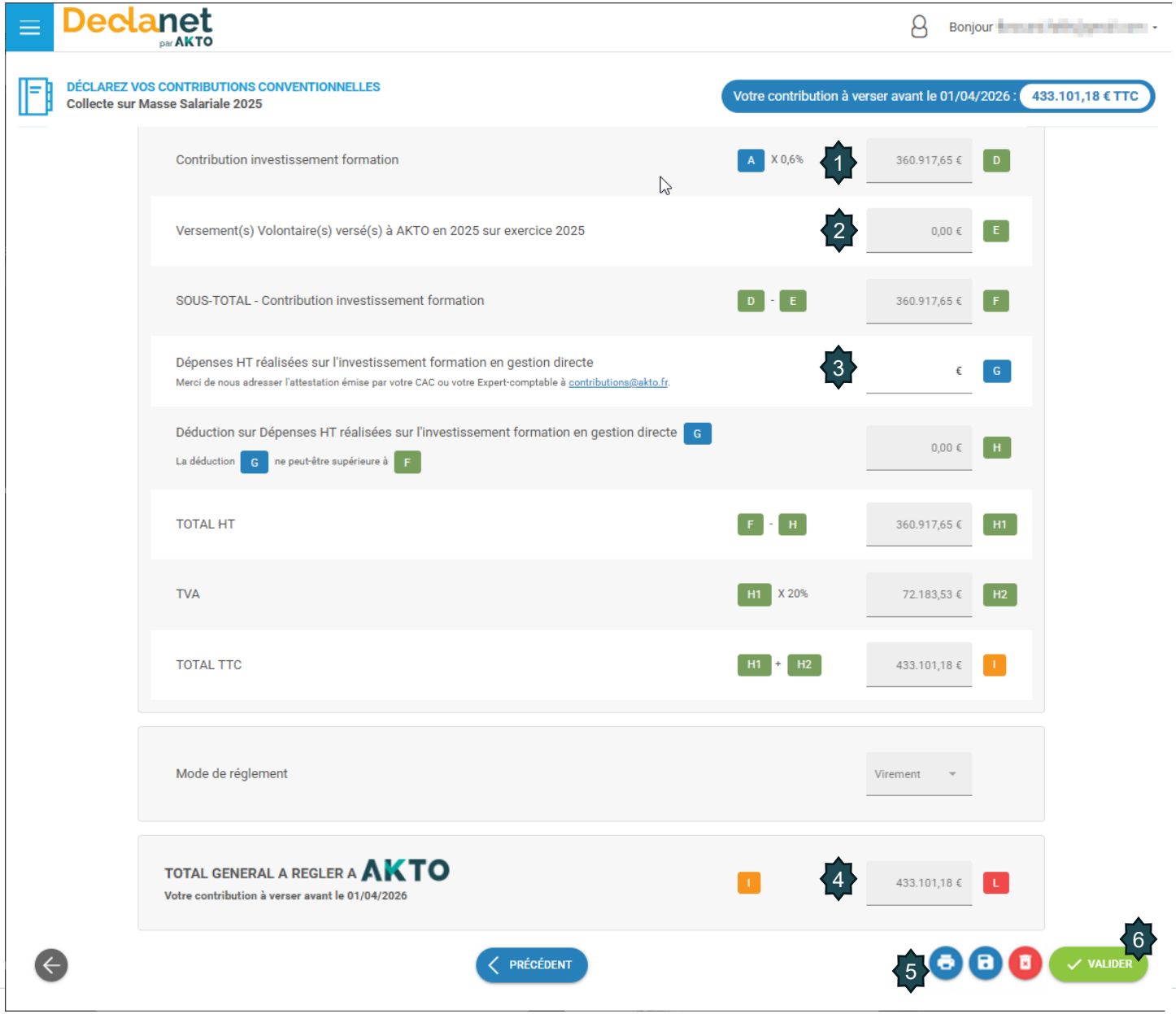

Les déclarations

2/3 SOLDE FPE TT COLLECTE SUR MSB2025



Pour la seconde campagne qui concerne le solde des contributions FPE, vous aurez 3 masses salariales à renseigner :

1. La masse salariale globale de l'entreprise (intérimaires + permanents) pour la contribution FPE conventionnelle 0.3%

2. La masse salariale des intérimaires pour la contribution FPE 0.77%

3. La masse salariale des intérimaires en CDI pour la contribution FPE CDII 10%



Les déclarations

2/3 SOLDE FPE TT COLLECTE SUR MSB2025

1. Pour la contribution FPE conventionnelle 0.3% vous retrouverez le montant total dû et le montant des acomptes déjà versés qui seront automatiquement déduits
2. Le principe est le même pour la contribution FPE 0.77%
3. La contribution FPE CDII n'a pas d'acompte, mais vous pouvez déduire le montant de vos dépenses directes qui viendront en déduction

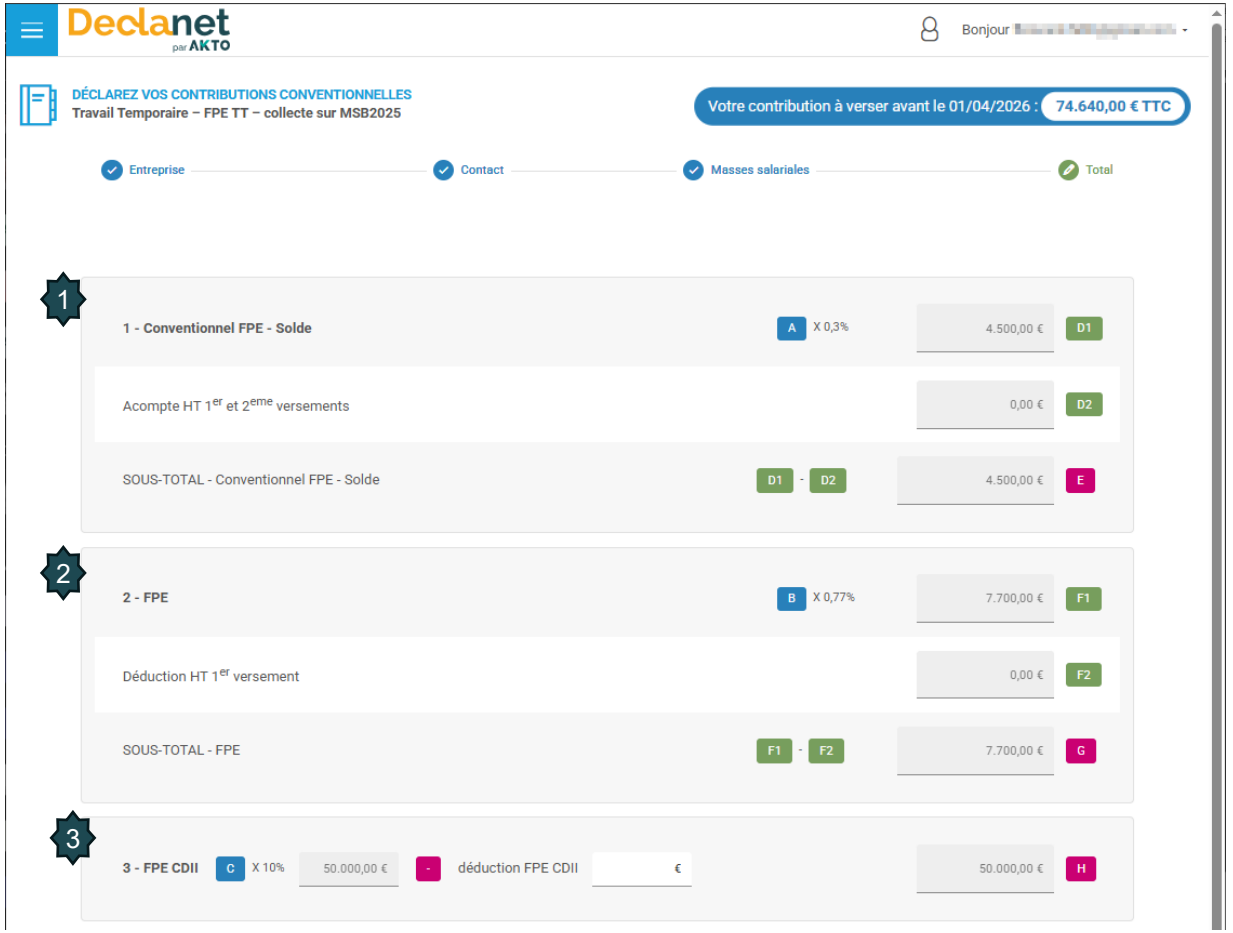

Suite de l'écran à la page suivante

Les déclarations

2/3 SOLDE FPE TT COLLECTE SUR MSB2025

4 Vous obtenez le montant TTC à régler

5 Les 3 boutons ronds en bas de l'écran vous permettent respectivement de télécharger votre déclaration au format PDF, d'enregistrer votre saisie et de supprimer votre déclaration

6 Pour terminer votre déclaration, vous devez cliquer sur « valider ». Elle sera transmise à AKTO instantanément.

Après validation, votre déclaration reste modifiable en cliquant sur le bouton « déclaration rectificative » qui remplacera le bouton « valider »

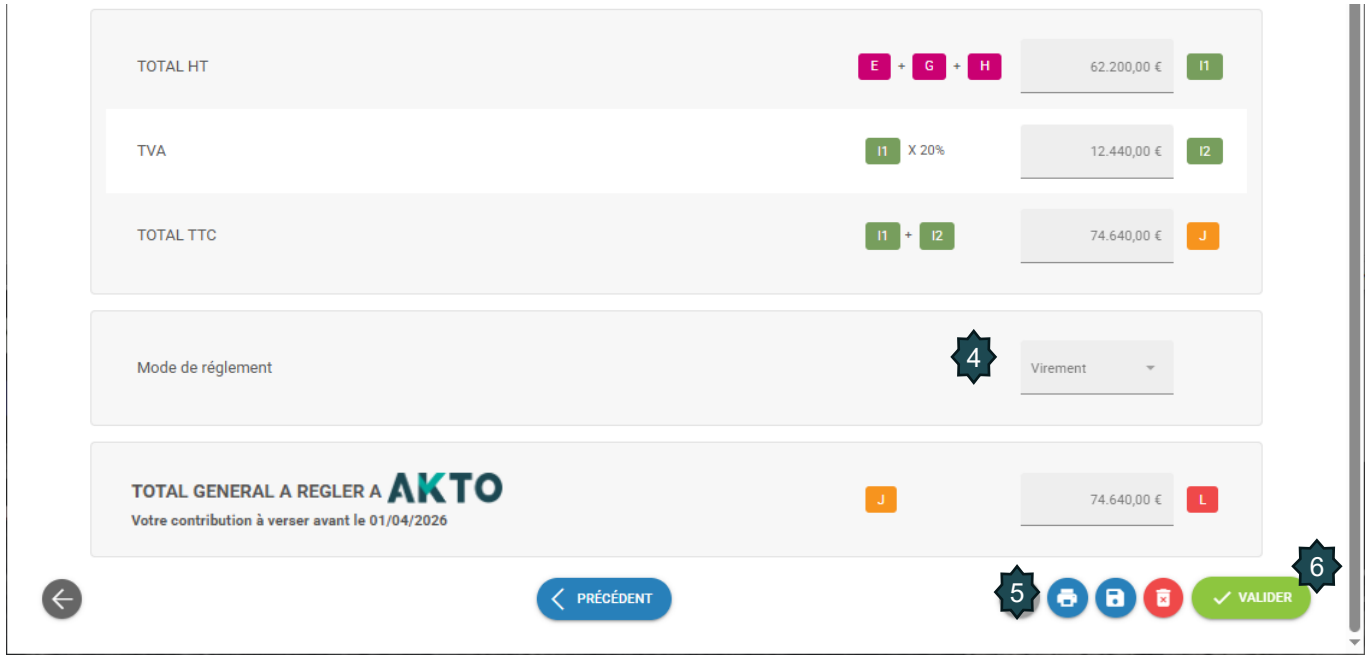

Les déclarations

3/3 FPE TT – ACOMPTE SUR MSB2026

La troisième campagne concerne l'acompte de la contribution FPE conventionnel 0,3% sur N+1



1. Vous devez renseigner la masse salariale globale de l'entreprise

2. Cliquez sur « suivant »

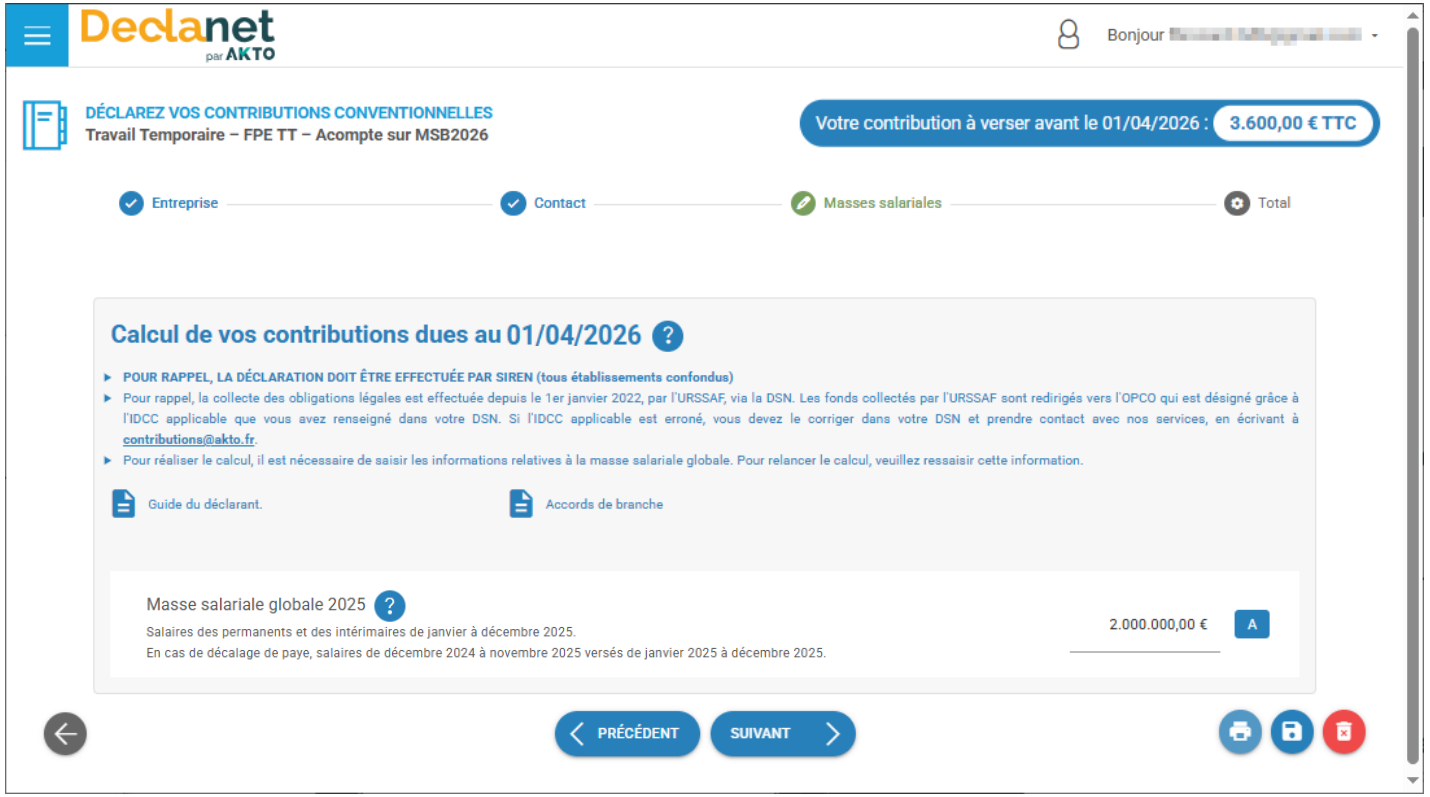

Les déclarations

3/3 FPE TT – ACOMPTE SUR MSB2026

1. Le montant du premier acompte correspond à 50% du versement total

2. Vous retrouvez au bas de l'écran le montant TTC à régler

3. Les 3 boutons ronds en bas de l'écran vous permettent respectivement de télécharger votre déclaration au format PDF, d'enregistrer votre saisie et de supprimer votre déclaration

4. Pour terminer votre déclaration, vous devez cliquer sur « valider ». Elle sera transmise à AKTO instantanément.

Après validation, votre déclaration reste modifiable en cliquant sur le bouton « déclaration rectificative » qui remplacera le bouton « valider »

DÉCLARATION RECTIFICATIVE

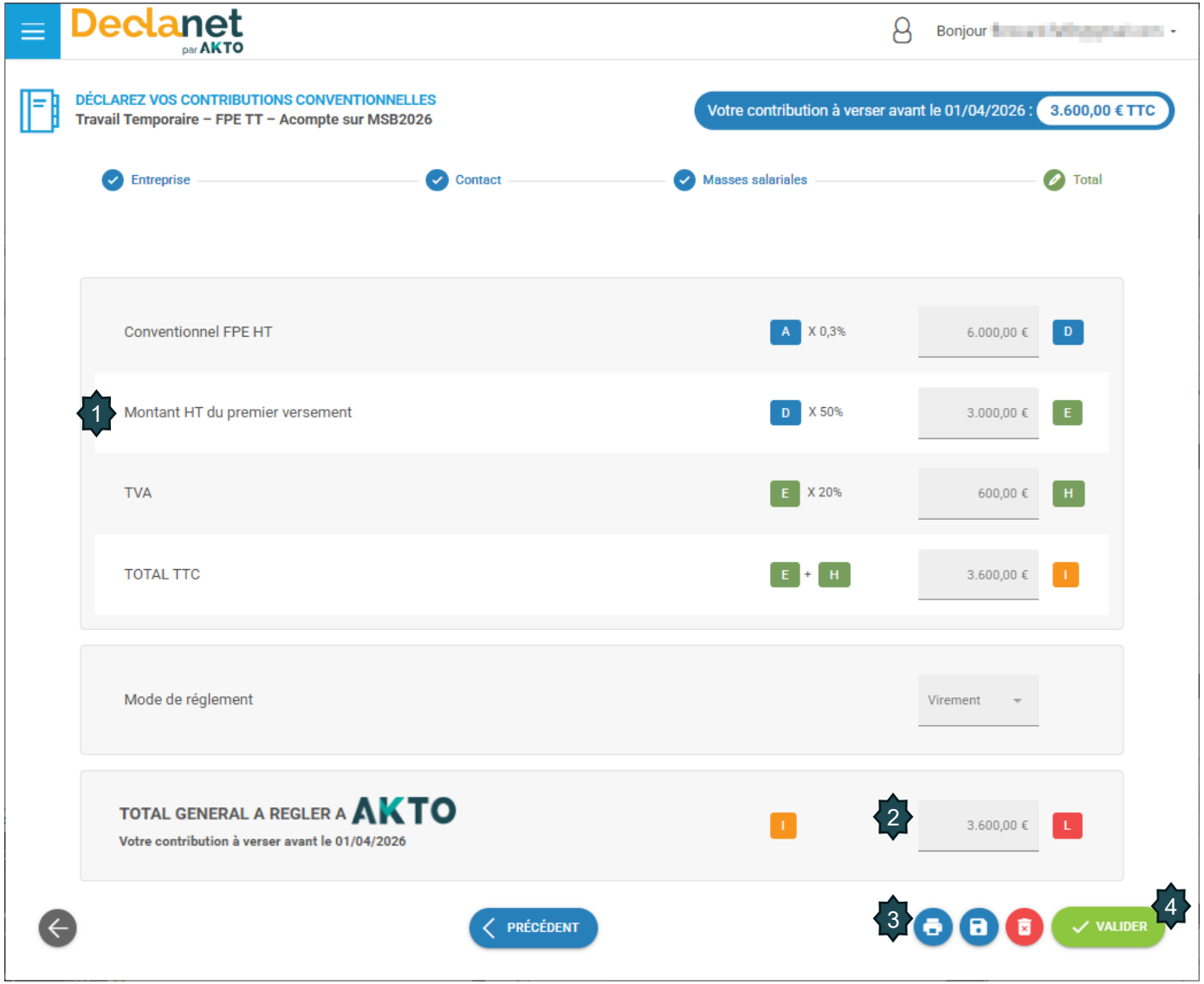

3 - Les règlements

Les règlements

PROCÉDER AU RÈGLEMENT

1. Après avoir valider votre déclaration, un message vous rappellera qu'il est nécessaire d'effectuer 3 déclarations au mois de février

2. Vous pourrez ensuite procéder au paiement de votre contribution ou y revenir plus tard.

1

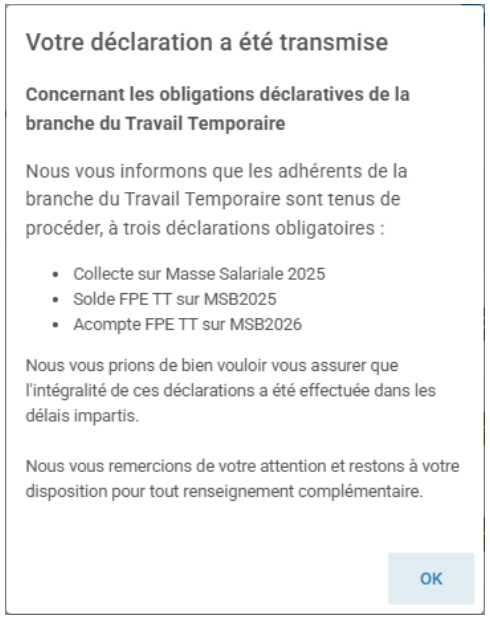

2



Les règlements

COORDONNÉES BANCAIRES + RÉFÉRENCE DU VIREMENT

1. Lorsque vous cliquez sur « procéder au règlement, vous arriver sur cet écran qui vous affiche les coordonnées bancaires à utiliser pour effectuer votre virement

2. Pour garantir le bon enregistrement des vos contributions, **il est impératif que vous indiquiez en référence votre numéro de SIREN précédé des lettres « BV »**, comme sur l'exemple ci-contre

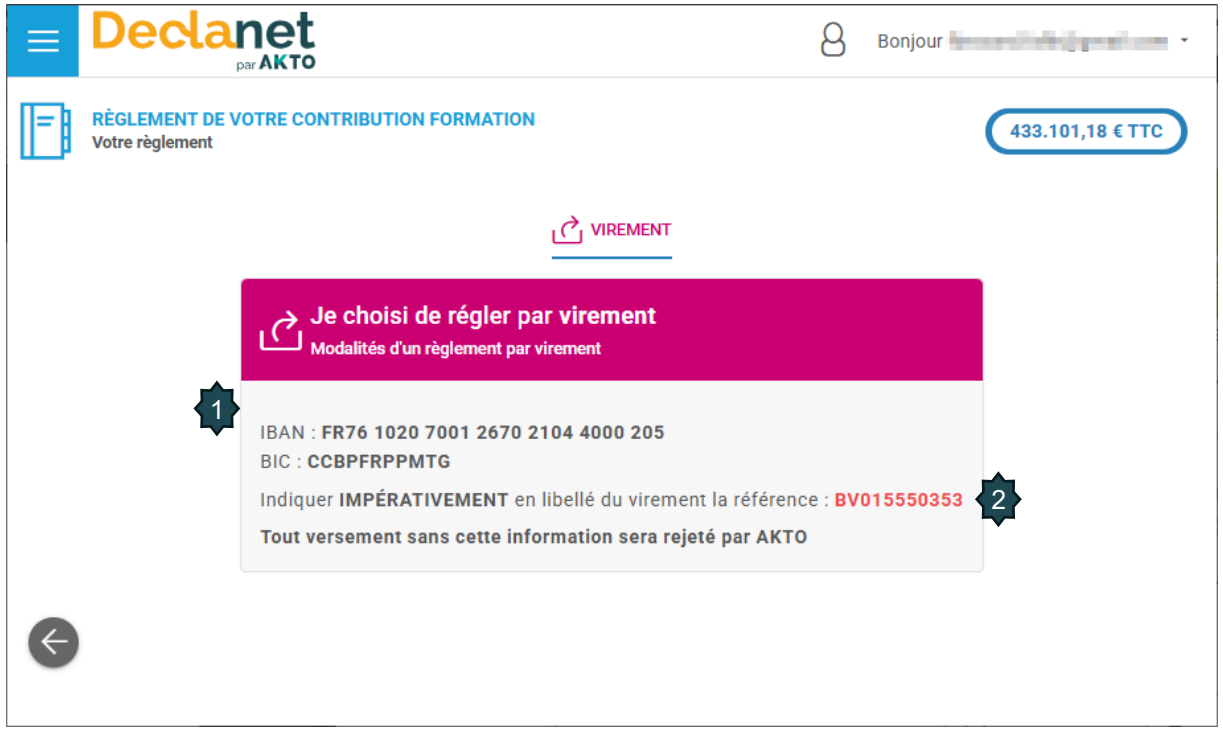



Merci